

## **Les produits biologiques peuvent être fabriqués avec de la levure biologique ou de la levure conventionnelle**

***La levure conventionnelle (non biologique) peut-être utilisée dans la fabrication de produits biologiques après le 31 Décembre 2013, dans la limite des 5% d'ingrédients non biologiques.***

Le règlement du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques établit un nouveau cadre réglementaire pour les produits alimentaires biologiques dans l'U.E. ([Règlement \(CE\) No 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques](#)).

Dans son article 20, il demande que des règles générales de production de la levure biologique soient définies ([Règlement \(CE\) No 1254/2008 de la Commission](#)).

La CSFL souhaite clarifier la possibilité d'utiliser de la levure conventionnelle dans l'élaboration de produits biologiques. Les Etats-Membres et les autorités de l'U.E ont affirmé que l'entrée de la levure dans le cadre du *Règlement (CE) No 834/2007* a été décidée afin d'établir la possibilité de produire une levure biologique à partir de substrats biologiques seulement; ceci n'interdit pas l'utilisation de levure conventionnelle, même après le 31 Décembre 2013.

Cette interprétation est soutenue par la Fédération Internationale du Mouvement pour l'Agriculture Biologique (IFOAM) dans sa communication d'Avril 2012 intitulée "[Use of conventional technical ingredients \(and yeasts\) which have to be calculated in accordance to article 27.\(2\) of Regulation \(EC\) No 889/2008 as from agriculture origin.](#)"

C'est uniquement dans le cadre de l'établissement du pourcentage d'ingrédients d'origine agricole que la levure est assimilée à un produit d'origine agricole.

*Cette position a été élaborée par le Comité Technique du COFALEC (Confédération des Fabricants de Levure de l'UE ; [www.cofalec.com](http://www.cofalec.com)) et traduite par la CSFL (Chambre Syndicale Française de la Levure) qui représente les producteurs de levures intervenant sur le territoire Français.*